

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, François Bouchard, directeur général et trésorier de la Ville de Bonaventure que:

Conformément aux dispositions de la Loi des cités et villes de la province de Québec, le conseil municipal de la ville de Bonaventure procédera à l'adoption du budget de l'exercice financier 2023, le mardi 20 décembre 2022, à 19 h 00, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ à Bonaventure ce 6 ième jour de décembre de l'an deux mille vingt et deux.

François Bouchard, directeur général et trésorier

Bonaventure, le 7 décembre 2022.